AR Prefecture

016-211600903-20230701-2023_86-DE Reçu le 01/07/2023

Mise en ligne le 1er juillet 2023



Ville de Châteauneuf sur Charente

Française

Membres en exercice : 27 Membres présents : 20 Suffrages exprimés : 24 République

Délibération N° 2023-86 Conseil Municipal du 29 Juin 2023

DATE DE CONVOCATION : 23 JUIN 2023

CONSEILLERS MUNICIPAUX PRÉSENTS: J.L. LEVESQUE - B. LAFAYE - G. MIGNON - M. VILLEGER - M.H. AUBINEAU - T. DEGRANDE - P. FRÉON - G. MICHELY - J.P. DESLIAS - J.F. CESSAC - P. ORMECHE - K. PERROIS - S. BROUILLET - W. BOURGEAU - A. DUBRUN - F. GUIRAO - H. ROSARIO - S. RAYNAUD - C. RAFIN - J. MARTINEAU

CONSEILLERS MUNICIPAUX AYANT DONNÉ POUVOIR : K. GAI donne pouvoir à J.L. LEVESQUE - M.A. CHEVALIER donne pouvoir à S. RAYNAUD - E. PILLARD-CLÉMENTEL donne pouvoir à H. ROSARIO - P. MAURY donne pouvoir à M. VILLEGER

CONSEILLERS MUNICIPAUX EXCUSÉS : K. GAI - M.A. CHEVALIER - E. PILLARD-CLÉMENTEL - S. DELIMOGES - S. BUTET - P. MAURY

CONSEILLER MUNICIPAL ABSENT: P. BERTON

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : K. PERROIS

SAFER: PROPOSITION ACQUISITION DE PARCELLE PAR RETROCESSION

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article 2241-1 VU l'appel à candidature de la SAFER pour des parcelles qu'elle se propose d'attribuer par rétrocession en date du 13 Décembre 2022,

CONSIDÉRANT que dans les parcelles rétrocédées, la parcelle cadastrée AW 108 d'une superficie de 126 M2 supporte depuis de nombreuses années un trottoir situé rue du Docteur Raoul Audebert,

CONSIDÉRANT que cette acquisition permettra que ce trottoir ne soit plus propriété d'un particulier,

CONSIDÉRANT la proposition de promesse unilatérale d'achat présentée par la SAFER à la commune d'un montant de 165.65 euros,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, PAR 24 VOIX POUR :

- Autorise Monsieur le Maire à signer la promesse unilatérale d'achat de la parcelle cadastrée AW 108 d'une superficie de 126 M2 pour un montant de 165.65 euros,
- Autorise Monsieur le Maire à signer l'acte authentique qui sera rédigé sous la forme d'un acte administratif et tous les documents y afférents,

POUR EXTRAIT CONFORME

Le Maire Jean-Louis LEVESQUE